

## **Le Télégramme** Quelles obligations pour le label « Port propre » ?

Publié le 22 novembre 2019 à 17h19



Les membres du Syndicat intercommunal du port du Bélon étaient réunis à la mairie de Moëlan-sur-Mer, ce jeudi, pour le Débat d'orientation budgétaire (Dob) 2020.

Le Syndicat intercommunal du port du Bélon (SIPB) organisait, jeudi, son Débat d'orientation budgétaire. La présidente, Anita Ollivier, a rappelé les trois conditions à respecter pour obtenir le label « Port du Bélon » et a souligné le souhait de dynamiser le port du Bélon.

Lors du Débat d'orientation budgétaire (Dob) de la réunion du Syndicat intercommunal du port du Bélon (SIPB), ce jeudi 21 novembre à Moëlan-sur-Mer, la présidente Anita Ollivier a donné quelques orientations sur les projets de 2020 : « Toujours dans cette démarche de « port propre », il y a des obligations pour l'obtention de ce label ».

Il faut tout d'abord un système de carénage. **Une cale est déconseillée par la Direction départementale de la terre et de la mer (DDTM) qui préconise plutôt une aire. Le SIPB part dans ce sens.** Ensuite, il faut une cuve de récupération des eaux noires, en fonction du nombre des mouillages. Le SIPB se dirige vers un système mobile. Enfin, il faudra aussi un système de sécurité par rapport à la pollution accidentelle.

« Ces trois choses sont obligatoires pour 2020, pour avoir le label, et par recommandations de la DDTM, vu que le port prend de plus en plus d'importance ».

L'investissement total serait de 200 000 à 250 000 €, d'après les premières estimations de la présidente.

« Le SIPB n'a plus de dette, on fonctionne bien ; donc, pour 2020, on pourra repartir sur un emprunt ».

## **Le SIPB veut dynamiser le port du Bélon**

Il fut aussi question de routine, lors de la réunion du Syndicat intercommunal du port du Bélon de ce jeudi : « Une discussion avec la Sellor (société du pays de Lorient, qui gère les ports de plaisance) nous a encouragés à vouloir dynamiser le port du Bélon et à trouver de quelle façon », a expliqué la présidente, Anita Ollivier. « La Sellor a l'habitude et cela permettrait de savoir quoi faire pour l'ensemble du port, tout en nous donnant une feuille de route ». Le SIPB s'est mis d'accord pour laisser la présidente engager la discussion avec **la Sellor. Le coût de la démarche et de l'étude est estimé entre 5 000 et 8 000 €.**